

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026-055

Séance du 31 mars 2026  
Convoqué le 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente-et-un du mois de mars, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance publique en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Sébastien BONNAFFOUX, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes ANDRETTI Yvanna, ARMELLIN Marion, BOU Suzanne, CRESPIN Monique, DE FROISSARD DE BROISSIA Laurence, LUCAS Audrey, ROUX Chantal, Messieurs AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, DECORY Laurent, GALLET Christophe, LAGIER Fabrice, MEGARNI Stéphane et MEYSSIREL Cédric

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE – APPEL A PROJET MILDECA :  
LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES**

**Vu** l'appel à projet 2026 « MILDECA » de lutte contre la drogue et les conduites addictives, qui vise notamment à soutenir les actions locales ayant pour objectif d'améliorer la réponse face au niveau de consommation des substances psychoactives et à leurs conséquences graves en particulier sur la santé, la sécurité et la tranquillité publique,

**Considérant** la stratégie départementale 2023-2027 de mobilisation contre les conduites addictives, qui désigne les collectivités territoriales comme partenaires locaux de la prévention, qui fixe dans ses orientations la réduction de la disponibilité et de l'accessibilité des produits stupéfiants par la présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain, et qui définit dans ses actions répressives de veiller au respect de la réglementation en matière de droits à conduire afin de réduire l'accidentalité et la mortalité sur les routes,

**Considérant** que la Police municipale des Orres, très présente sur le terrain, en particulier sur les périodes de forte affluence hivernales et estivales, mène des actions de sensibilisation et de répression en matière de sécurité et tranquillité publique, pour le respect de la réglementation routière et sur l'espace public, avec notamment des opérations coordonnées avec la gendarmerie nationale,

Monsieur le Maire expose que la Police municipale des Orres a été dotée ces dernières années d'équipements pour réaliser des contrôles de vitesse et d'alcoolémie, mais qu'elle ne dispose pas actuellement des équipements nécessaires pour compléter ses actions sur le contrôle de la consommation de stupéfiants, alors même que les agents du service font état et sont de plus en plus confrontés à des conduites à risques avec suspicion de consommation de stupéfiants, et reste sans moyen d'action sur cet aspect.

La Commune souhaite donc pouvoir doter sa Police municipale de, afin de mener des actions spécifiques et concrètes contribuant à la prévention et à la lutte contre les drogues et conduites addictives, justifiées par l'intérêt général.

**Considérant** que le montant d'acquisition de 100 tests salivaires multi drogues s'élève à 2 705,55 € HT, soit un montant élevé pour une commune de 500 habitants exposée à une forte fréquentation en saisons touristiques,

**Considérant** que l'acquisition de 100 tests salivaires multi drogues entre pleinement dans les objectifs et actions subventionnables de l'appel à projet 2026 « MILDECA » de lutte contre la drogue et les conduites addictives, qui constitue, grâce à un taux de financement élevé, un réel et indispensable levier de mise en œuvre du projet,

**Vu** le plan de financement ci-après pour l'acquisition de 100 tests salivaires multi drogues à destination de la Police municipale des Orres :

FINANCEUR	MONTANT (€HT)	%
ETAT (AAP 2026 - MILDECA)	2 164,44 €	80 %
Commune des Orres (Autofinancement)	541,11 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 705,55 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de 100 tests salivaires multi drogues à destination de la Police municipale des Orres, ainsi que le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante dans le cadre de l'Appel à Projet 2026 MILDECA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

La Secrétaire de Séance  
Chantal ROUX

Le Maire,  
Sébastien BONNAFFOUX



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Marseille, par courrier, ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible par le site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*